

Aménagement et voirie : nos missions

En matière de voirie, la Communauté urbaine gère les voies communales dont elle a la propriété, et les chemins ruraux qui font l'objet d'une mise à disposition par les communes.

EN SAVOIR + SUR LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE



PLU et PLUi

Projets d'aménagement, Plan Local d'Urbanisme, gestion du droit des sols... La Communauté urbaine doit gérer avec cohérence et harmonie le développement...

Travaux en cours

Tout au long de l'année, Limoges Métropole gère différents chantiers pour les 20 communes qui composent la Communauté urbaine. Retrouvez la liste des...

L'aménagement du territoire de Limoges Métropole

Afin que les habitants des 20 communes puissent vivre au mieux dans un environnement préservé et de qualité, Limoges Métropole gère l'**aménagement du territoire** de manière transversale entre ses services, et à travers plusieurs grandes thématiques. Ainsi, l'aménagement se traduit par :

- Le développement **économique**, en actualisant les schémas directeurs de développement économique, et en accompagnant les implantations d'entreprises (notamment par l'aménagement/reconversion d'espaces économiques) ;
- Une politique d'**habitat claire et volontariste**, appuyée sur le Programme Local de l'Habitat ;
- Un projet de développement des mobilités ambitieux porté par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;
- La préservation de son patrimoine naturel pour un développement durable (traduits dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et par la protection/valorisation des trames verte et bleue locales) ;
- La **planification du développement intercommunal**, en assurant une cohérence entre les stratégies d'aménagement d'agglomération précédentes, et les Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU) ;
- De **grands projets d'intérêt communautaire** traduisant de manière concrète les schémas d'orientation (installation de la première ligne du BHNS, requalification du Campus Universitaire et du Pôle Hospitalier, requalification d'entrées d'agglomération, qualification et extension de parcs d'activités, renaturation/préservation d'espaces naturels...)

Que fait Limoges Métropole pour la voirie?

Afin que les usagers puissent circuler sans encombre, les routes, les rues, les places et tous les autres éléments urbains doivent être entretenus, améliorés et sécurisés. À Limoges Métropole, **la voirie représente 1857 km**.

La communauté urbaine s'occupe principalement de la **propreté urbaine**, des **chaussées**, (trottoirs, fossés, caniveaux, parapets, accotements et talus, de la **signalisation**, des **pistes cyclables** et **ouvrages d'art** (ponts, tunnels, murs de soutènement...).

D'autres éléments de la voirie sont également traités par la Communauté urbaine: les terre-pleins, les terrains contigus à la voie publique, les carrefours, les giratoires, les ponts, les arbres d'alignement...

La maîtrise d'ouvrage

Pour entretenir et créer des voiries, il faut faire appel à de **nombreux experts**. Ainsi, la **maîtrise d'ouvrage** va s'occuper de **coordonner les travaux de voirie au sein de la Communauté urbaine**, en préparant le programme des travaux avec les communes ou encore en suivant l'avancement des opérations et des budgets. Mais c'est également elle qui va **gérer le patrimoine routier** en suivant des bases de données, en faisant des inventaires de l'état des chaussées, en établissant des cartographies et des relevés de terrain. De plus, la maîtrise d'ouvrage a pour missions **la gestion, les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages d'art** – autrement dit les ponts - **et des cavités**, ainsi que **le suivi de projets de création et d'extension de cimetières**, et de **délivrer les autorisations de voirie (permis de voirie)** ainsi que **le contrôle des travaux effectués par les entreprises sur le domaine public routier**.

La maîtrise d'œuvre

En ce qui concerne le **suivi opérationnel de l'ensemble des travaux** de voirie, marquage et signalisation, c'est la maîtrise d'œuvre qui s'en charge. Ces experts vont aussi **programmer et coordonner des travaux** et instruire les permis de construire et les certificats d'urbanisme pour la voirie.

La gestion de proximité

Afin que les 20 communes de Limoges Métropole restent propres, la **gestion de proximité** effectuée au quotidien les

tâches suivantes:

- **Gestion de la propreté urbaine:** collecte de sacs et de dépôts sauvages, balayage et entretiens divers, curage de fossés, ramassage de feuilles, décollage d'affiches, élimination de graffitis, lavage de voirie.
- **Maintenance du domaine public routier,** viabilité hivernale, nettoyage après les grandes manifestations...;
- **Réalisation et coordination de chantiers mutualisés** avec les agents mis à disposition sur les 20 communes ;
- **Gestion du patrimoine arboré;**
- Appuis techniques pour des **chantiers ponctuels de voirie et réseaux divers;**
- Ateliers techniques de serrurerie, de menuiserie et de peinture, support aux activités de la régie.